



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RESTRICTION SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET

COMMUNES CONCERNÉES :

📍 Juvigny-sur-Loison, Loupy-sur-Loison, Han-les-Juvigny, Remonville

POURQUOI CETTE MESURE ?

L'eau du robinet de votre commune contient des PFAS (substances chimiques utilisées par certaines industries) dépassant les normes en vigueur. Pas de danger immédiat, mais selon l'âge, une exposition régulière peut entraîner des effets sur la santé à long terme.

→ C'est une mesure de protection.

**N'utilisez plus l'eau
du robinet pour :**

- ✗ boire
- ✗ préparer les biberons

**Utilisez uniquement de l'eau en
bouteille pour ces usages.**

**Vous pouvez continuer
à utiliser l'eau du robinet pour :**

- ✓ se laver (douche, bain, dents),
- ✓ cuisiner (cuisson uniquement),
- ✓ nettoyer les fruits et légumes,
- ✓ la vaisselle, la toilette,
- ✓ arroser les plantes,
- ✓ remplir une piscine,
- ✓ donner aux animaux.

BESOIN D'AIDE OU DE RENSEIGNEMENTS ?

Rendez-vous dans votre mairie (Foire aux Questions)
ou sur les sites internet de :

- ↳ la Prefecture de la Meuse : meuse.gouv.fr
- ↳ l'Agence Régionale de Santé Grand Est : grand-est.ars.sante.fr